

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 27 mars 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Anaëlle COMBALBERT, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Thierry DELBREIL, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : M. Fabien LEMAIRE a donné procuration Mme Brigitte DELCASSE
Mme Camille LE BERGER a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Excusés : - Absents : M. Pierrick THOMAS

Mme Anne BENAICHE a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 1 : Informations décisions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 4 du 9 juin 2020 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

Numéro 5 – 2026

D'acquérir auprès de l'entreprise Flowbird la fourniture, pause et mise en service de quatre horodateurs kiosque Streetsmart pour la gestion du stationnement à la Vallée des Loisirs d'un montant de 20 989 €ht ;
De signer un contrat de service de connectivité Smartfolio avec redevance à 960€ht auprès de Flowbird (prix révisable selon clause mentionnée contrat) ;
D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

Numéro 6 – 2026

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de coopération avec le Centre de Ressources Territorial Ouest 82. Cette convention vise à préciser le partenariat entre le CRTO et la commune pour permettre aux personnes âgées de vieillir à leur domicile le plus longtemps possible.

Numéro 7 – 2026

D'autoriser l'occupation du domaine privé à usage public pour une activité de parc aquatiques sur le lac de la Vallée des loisirs portée par la SARL O'Park représentée par Madame DUARTE Gaëlle pour la saison estivale 2026, moyennant une redevance d'occupation de 1% du chiffre d'affaires,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette activité.

Numéro 8 – 2026

Il est autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un snack (brasserie)-bar restaurant situé à la Vallée des Loisirs du mois de mai au mois de septembre 2026 (phase installation et phase d'exploitation) moyennant une redevance d'occupation égale à :

- 1 000 € pour un chiffre d'affaires inférieur à 100 000 €,
- 3% du chiffre d'affaires supérieur 100 000 €.

auprès de la SARL O'PARK, représentée par Madame DUARTE Gaëlle, la bénéficiaire de cette convention
Occupation du domaine public souscrite avec la Commune de Lafrançaise pour la saison estivale 2026.

AR Prefecture

Numero 9-2026

062-218200871-20260331-DELIB1-DE

D'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'économie d'énergie de l'école Jean Baylet à la SARL Caborderie Taulier Architecture pour un montant de 29 250€ht, soit un taux de rémunération de 11,7% (marché de base),

Numero 10-2026

De solliciter la subvention suivante pour le projet d'extension de réseau d'assainissement de Lunel :

Dépenses prévisionnelles

Travaux d'extension du réseau : 89 796,35 €ht

Travaux de raccordement électrique au poste de relevage : 4 000 €ht

Relevés géomètres complémentaires : 3 500 €ht

Montant de l'opération : 97 296,35 €ht

Financement sollicité

Subvention Conseil Départemental : 19 459,27 € - à solliciter

Commune de Lafrançaise : 77 837,08 €

Soit un total de : 97 296,35 €

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention susnommée,

D'engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Numero 11-2026

D'attribuer les travaux de fourniture et de pose de deux baies vitrées au sein de l'école J. Baylet (Lunel), à l'entreprise Alu Diffusion pour un montant de 15 686,62€ ht soit 18 823,94€ ttc ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Thierry DELBREIL



Le Secrétaire de Séance

Anne BENAICHE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Commune de Lafrançaise 1 place de la république 82130 Lafrançaise - 05 63 26 48 48

Publié le : 10/04/2026 16:20 (Europe/Paris)

Collectivité : Lafrançaise

https://www.lafrançaise.fr/documents_administratifs/58238